

Mende, le 26 mars 2012

académie  
Montpellier



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Lozère

éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative

Division des Ressources  
Humaines et des Emplois du 1<sup>er</sup>  
degré

Affaire suivie par  
Line Serre

Téléphone  
04 66 49 51 13

Télécopie  
04 66 49 15 81

Courriel  
line.serre  
@ac-montpellier.fr

Direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Lozère

Rue de Chanteronne  
BP22  
48000 Mende

La directrice académique des services de l'éducation nationale,  
directrice des services départementaux de l'éducation nationale  
de la Lozère

à

Madame ou Monsieur le directeur académique des services  
de l'éducation nationale

Division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**Objet :** Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par exeat et inéat directs non compensés

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande d'intégration par exéat et inéat directs non compensés, au titre de la rentrée 2012.

**Date limite de réception des demandes à l'Inspection Académique  
de la LOZERE (par la voie hiérarchique) :**  
**lundi 14 mai 2012**

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite d'inéat dans le département de la LOZERE
- Une promesse d'exéat
- Une fiche de synthèse informatisée délivrée par vos soins.

Des pièces complémentaires, énumérées ci-dessous, devront être fournies pour les demandes établies :

➤ **Au titre du rapprochement de conjoints :**

- Copie du livret de famille pour les candidats mariés ou non mariés ayant des enfants à charge de moins de 20 ans ;
- Copie du PACS et de l'avis d'imposition 2010 ou, à défaut, de la déclaration d'imposition commune de 2011 ;
- Attestation professionnelle du conjoint datant de moins de trois mois, précisant la date effective de prise de fonctions dans le département de la LOZERE, ou copie de l'arrêté de mutation du conjoint.

➤ **Au titre de la résidence de l'enfant :**

- Copie du livret de famille ;
- Copie du jugement de divorce précisant l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents ou l'exercice des droits de visite et d'hébergement du parent dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile.

Outre les demandes liées au rapprochement de conjoints, je vous précise que, dans le cadre du mouvement complémentaire, pourront être prises en compte la situation des personnels enseignants atteints d'un handicap, celle d'un conjoint handicapé ou d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade, sous réserve de la production des pièces justificatives.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité désirant intégrer la Lozère et de me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur arrivée y compris ceux pour lesquels l'accord d'exeat resterait en instance de décision.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Caroline Lombardi-Pasquier